



3ème Tour

DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018 - 15h

Vierzon FC (N3)	/	USM Saran (R1)
FC Drouais (R1)	/	EB St Cyr sur Loire (R1)
ASMD Chartres (D3) ou AS Baccon Huisseau (D2)	/	CSM Sully sur Loire (R2)
US Pernay (D3) ou FC Lamembrolle Mettray (D2)	/	J3S Amilly (N3)
US Mer (R3)	/	Vineuil SF (R1)
Amicale Epernon (R2)	/	FC St Jean le Blanc (N3)
SMOC St Jean de Braye (R2)	/	FCM Ingré (R3)
US Dampierre en Burlay (R3)	/	AS Ste Gemme Moronval (D1) ou CEP La Ferté Vidame (D1)
CA Pithiviers (R1)	/	Dammarie Foot Bois Gueslin (R2)
FC Mandorais Villemandeur (D1) ou ES Aubigny sur Nère (D1)	/	UP Illiers Combray (D2) ou Etoile Brou (D1)
AFC Blois 1995 (R3)	/	US Châteauneuf sur Loire (N3)
U. Port. SS Orléans (D3) ou CJF Fleury les Aubrais (D1)	/	USM Montargis (N3)
AC Amboise (D1)	/	ASL Orchaize (D2) ou AS Cléry St André (D3)
CST Veigné (D2) ou ES Bourgueil (D1)	/	AS St Amand (R1)
FC La Marche Occitane (D2) ou AS Ingrandes (D3)	/	Joué les Tours FCT (R3)
USA Lury sur Arnon Méreau (D1) ou FC Levroux (D1)	/	Bourges Foot (N3)
US St Florent sur Cher (D2) ou O. Port. Mehun sur Yèvre (D1)	/	Avoine O. Chinon Cinais (N3)
FC Val de Cher (D1)	/	AS St Germain du Puy (R3)
ECF Bouzanne Vallée Noire (D1) ou FR Velles (D2)	/	US Argenton sur Creuse (D1)
FC Fussy St Martin Vignoux (D1) ou SL Chaillot Vierzon (D2)	/	Langeais Cinq Mars Football (R3)
FCS2M Ste Maure Maille (D2) ou FC Etoile Verte (D2)	/	US St Aignan Noyers (D3) ou SA Issoudun (R3)
AS Contres (R1)	/	FC Ouest Tourangeau 37 (N3)
AS Monts (R3)	/	US Port. Joué les Tours (R1)
Bourges 18 (N3)	/	AS Port. Bourges (R1)
FC Déols (R1)	/	AS Montlouis (N3)
ES Moulon Bourges (R2)	/	FC St Douichard (R2)

Clubs Exempts : L2 - N2

+ : Les Clubs recevants, conformément aux dispositions du Règlement de la Coupe de France, devront présenter un terrain homologué au moins de niveau 5 et informer la Ligue Centre-Val de Loire de la désignation du terrain sous 48 heures ; à défaut, la rencontre sera inversée et se déroulera sur le terrain de l'adversaire.

Les clubs peuvent avancer la rencontre au samedi 15 septembre 2018 par Footclubs.

Chaque club qualifié aura son match de championnat du 15 ou 16 septembre réporté à une Date Ulérieure par son District ou la Ligue (pour les clubs régionaux).

*** Rappel lors du tirage l'article 6.2.1 de la Coupe de France 2018/2019 a été appliquée :**

"[...] dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant.
[...]Jusqu'au 6ème tour inclus, les ligues régionales définissent les règles applicables au choix des installations sportives en incluant le principe suivant : si le club tiré le deuxième, se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, ce club sera en conséquence désigné club recevant."

Prochain tirage : Jeudi 20 septembre 2018 à 18h au siège de la Ligue
(Remise d'un équipement complet)

4ème tour : Dimanche 30 septembre 2018 à 15h00